



**.COMPTE RENDU DE LA  
.RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
. DU 7 FÉVRIER 2019**

Présents : M BRIÈRE Alain, M CHARLOT Christian, M DAVID Jean-Pierre, Mme GRANDET Florence, Mme MARGOLLÉ Anne, M CHARNEAU Jean-Pierre, Mme HOLANDE Chantal, M HARIVEL Rémi, Mme CHRÉTIENNE Géraldine, Mme ROPITEAU Martine, M FOLLAIN Alfred, M DRIEU Jean-Luc, M CHÉRON Pierre, M LESGUILLIER Daniel, M BLIN Christophe.

Absente ayant donné pouvoir:

Mme LEVAVASSEUR-CRAPEZ Stéphane pouvoir à M CHÉRON Pierre

Absents :

M CHAPDELAIN Ludovic, Mme TABUR Caroline, Mme GALIAZZO Odile

Secrétaire de séance Mme MARGOLLÉ Anne

Ouverture de la séance à 16h04

**1. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du conseil municipal du 13 décembre 2018**

Le procès-verbal des délibérations de la séance du conseil municipal du 13 décembre 2018 a été envoyé par mail. L'ensemble du conseil municipal en a pris connaissance.

**Adopté à l'unanimité**

**2. Construction d'une halle couverte sur la place du marché - mission de maîtrise d'œuvre**

Le 20 décembre 2018, une consultation a été publiée pour un marché de maîtrise d'œuvre intitulé "*revalorisation du cœur de bourg, de la place du marché et construction d'une halle de marché polyvalente*" avec remise des offres au plus tard le 18 janvier 2019.

Suite aux incohérences ou erreurs citées ci-après, constatées dans les pièces administratives du dossier, il est indispensable de relancer cette consultation :

- incohérence entre l'heure de remise des offres sur l'avis d'appel public à la concurrence et dans le règlement de la consultation ;
- dans le règlement de la consultation, les modalités de remise des offres ne sont plus conformes à la réglementation qui impose, depuis novembre 2018, le dépôt obligatoire des candidatures par voie électronique ;
- incohérence entre l'objet des délibérations du conseil municipal qui ne correspond pas exactement à l'objet du projet (elles portent sur la "*construction d'une halle couverte place du marché*") et la consultation lancée pour la "*revalorisation du cœur de bourg, de la place du marché et construction d'une halle de marché polyvalente*".

En conséquence, le C.A.U.E. doit revoir les pièces du marché et il importe de délibérer sur la mission exacte, à savoir, "**procédure adaptée, avec remise de prestation, en vue de l'attribution**

d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à la revalorisation du cœur de bourg, de la place du marché et construction d'une halle de marché polyvalente".

**Adopté par 14 voix et 2 abstentions.**

Mme HOLLANDE Chantal, M DRIEU Jean-Luc

### **3. Modernisation de la salle des Mielles - avenant au marché de maîtrise d'œuvre**

Le 28 janvier 2018, une consultation d'architectes a été lancée pour un marché de maîtrise d'œuvre de modernisation de la salle des Mielles. Les travaux prévus initialement selon les études préliminaires effectuées par Aéris consistaient à :

- créer de nouveaux locaux de stockage ;
- renforcer l'isolation de la salle énergivore ;
- rendre accessibles les sanitaires et les accès de l'établissement ;
- réduire et normaliser les vestiaires sportifs ;
- moderniser l'office de réchauffage en cuisine ;
- adapter l'entrée principale du bâtiment ;
- modifier les équipements pour évolution de l'ERP vers la 2<sup>ème</sup> catégorie.

Selon la décision du conseil municipal du 18 avril 2018, le groupement d'entreprises :

- S.A.R.L. ATELIER ARCENO de Granville,
- S.A.R.L. ATH Ingénierie d'Agneaux,
- IPE Ingénierie de Brécey,

a été retenu avec un taux de rémunération à 9,50 %, soit un montant de 36 100 € H.T. sur la base d'un coût d'objectif du projet fixé à 380 000 € H.T.

Lors de l'étude approfondie en phase d'élaboration de l'APS (Avant-Projet Sommaire) entre la maîtrise d'œuvre et les élus, le projet s'est vu considérablement étoffé :

- création d'une extension pour vestiaires communs aux 2 salles sportives ;
- isolation conséquente aux normes actuelles avec renforcement de charpente obligatoire ;
- modification des usages dans la salle Est (tennis de table) et réalisation d'un sol sportif en conséquence, ainsi que d'un système de chauffage à air pulsé ;
- réalisation d'une cuisine équipée pour les réceptions dans la salle ouest.

Le projet bien modifié au stade de l'APD (Avant-Projet Définitif) se porte aujourd'hui à 647 000 € H.T.

Le montant de la rémunération de la maîtrise d'œuvre se trouve donc porté de 36 100 € H.T. à un montant de 61 465 € H.T., avec maintien du taux de rémunération fixé préalablement à 9,50 %, ce qui induit une augmentation de plus de 70 %.

M CHÉRON Pierre informe qu'il ne participera pas au vote.

**Adopté à l'unanimité**

### **4. Échange de terrains**

Le propriétaire du champ voisin du Corps de Garde (terrain à l'état d'herbage) nous propose un échange de sa parcelle cadastrée section A numéro 543 dénommée "Les Hogues" contre deux parcelles (propriété communale) situées à Saint-Michel-des-Loups, vers La Pourrie cadastrées section 526 B numéros 267 et 268 dénommées "Le Pré du Goulet" et "Le Costil".

Il est demandé au conseil de valider le principe de cet échange et d'autoriser le maire à prendre toute décision. Il y aura également lieu de désigner Maître Legros, notaire à Sartilly, pour établir l'acte correspondant.

**Adopté par 13 voix et 3 abstentions.**

Mme ROPITEAU Martine, M CHÉRON Pierre,  
Mme LEVAVASSEUR-CRAPEZ Stéphane

**5. Acquisition de terrains**

Le notaire en charge d'une succession propose à la commune de Jullouville l'achat de la parcelle AP202 d'une contenance de 661m<sup>2</sup> le long du chemin du Corps de Garde pour 700 €.

**Contre à l'unanimité**

Il est proposé au conseil d'acquérir les parcelles 949 de la section A d'environ 100m<sup>2</sup> et 1389 de la section A d'environ 198m<sup>2</sup>. Deux contraintes laisser l'accès à l'exploitant et interdire le stationnement de camping car.

**Adopté à l'unanimité**

**6. SAFER de Normandie - étude d'aménagement foncier sur le plateau de Bouillon**

Afin d'optimiser les parcelles sur le plateau de Bouillon, la SAFER nous propose une mission pour mieux organiser ces parcelles. Le coût de cette mission est de 14 640 € T.T.C.

**Adopté à l'unanimité**

**7. Convention d'entretien du domaine communal aux abords du Crapeux et de suivi des facteurs de risques inondation**

Il est proposé au conseil de valider la convention entre les communes de Jullouville et de Carolles et la communauté de communes Granville, Terre et Mer, sur l'entretien des rives du Crapeux et le suivi des facteurs de risques inondation.

**Adopté à l'unanimité**

**8. Manifestation "PIPER OPERATION COBRA<sup>®</sup>" - demande de subvention**

Dans le cadre de la manifestation "PIPER OPERATION COBRA<sup>®</sup>" et avant le vote du budget, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 15 000 € à l'Association Aérienne du Choletais, présidée par Monsieur Philippe RENAUDET.

**Adopté à l'unanimité**

**9. Budget communal 2019 - dépenses d'investissements 2019**

Il est demandé au conseil municipal l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25 %, soit 220 000 €.

**Adopté à l'unanimité**

**10. Questions diverses**

Une réunion de la commission d'urbanisme est demandée.

Il est redemandé une information complète concernant les taxes des mobile-homes.

La collecte de l'épicerie sociale se déroulera le vendredi 5 et le samedi 6 avril 2019.

Le maire informe du retrait de la déclaration préalable du Corps de Garde.

Une minute de silence est observée en hommage à Madame Sophie Dion, maîtresse des MS/GS de l'école Eric Tabarly, décédée le 1<sup>er</sup> février.

La séance est levée à 17 h 51.

La secrétaire de séance,

Mme MARGOLLÉ Anne